

# les NOTES de SYNTHÈSE

Numéro 40 ● Décembre 2024

Ces notes valorisent les présentations et débats des journées de réflexion organisées par le Comité technique « Foncier & développement » de la Coopération française.

## Sécurisation des systèmes pastoraux et agropastoraux en Afrique de l'Ouest

Retour sur la participation de la société civile au forum de haut niveau « Nouakchott+10 »

*Cette note restitue les discussions d'une journée consacrée aux enjeux de sécurisation des systèmes pastoraux et agropastoraux qui a été organisée le 20 novembre 2024 à l'AFD à l'initiative du Comité technique « Foncier & développement » (CTFD).*

*Cette journée s'inscrivait dans le cadre d'un partage des éléments saillants du processus de concertation ayant permis aux organisations de la société civile pastorale et agropastorale de verser leurs contributions au forum de haut niveau « Nouakchott+10 », qui s'est tenu du 6 au 8 novembre 2024 en République islamique de Mauritanie.*

*La journée a été animée par Amel Benkahla (Gret, secrétariat du CTFD) et structurée en trois temps : (i) des interventions de M<sup>me</sup> Safiatou Baldé Loum (CERFLA/CRAFS) et de M. Alpha Ba (Secrétaire d'État aux coopératives et à l'encadrement du monde paysan) ont tout d'abord permis d'échanger sur les dynamiques à l'œuvre et les enjeux de sécurisation des systèmes pastoraux au Sénégal ; (ii) des interventions de Dramane Orou Guetido (Anoper Bénin) et de M. Adamou Mama Sambo (Haut-Commissaire à la sédentarisation) ont ensuite permis d'aborder les enjeux relatifs au devenir des systèmes d'élevage au Bénin ; (iii) enfin les propositions des organisations de la société civile pastorale régionale et les défis rencontrés au niveau régional ont été abordés lors d'une table ronde réunissant Djibo Bagna (Roppa), Seyni Amadou (APESS), Blamah Jalloh (RBM), Bernard Bonnet (Iram), Sandra Rullière (AFD), Adamou Mama Sambo (Haut-Commissaire à la sédentarisation du Bénin) et Alpha Ba (Secrétaire d'État aux coopératives et à l'encadrement du monde paysan au Sénégal).*

### > FAIRE DU PASTORALISME UN FACTEUR DE STABILISATION DE LA RÉGION

L'élevage et le pastoralisme occupent une place centrale dans les économies rurales, ainsi que dans la dynamique d'intégration régionale au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le sous-secteur de l'élevage joue un rôle moteur dans la création de la richesse régionale et nationale, avec une contribution évaluée à plus de 5 % du produit intérieur brut (PIB) des États de la sous-région et un apport significatif à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de millions de personnes qui exercent des activités de production, de transformation, de commercialisation et de prestations de services liées à ce sous-secteur.

### L'élevage comme levier de développement des territoires ruraux

En dépit de leur poids économique important aux différentes échelles d'intervention, l'élevage et le pastoralisme restent les parents pauvres de l'action publique depuis les indépendances. Pendant plusieurs décennies, les paradigmes de politiques publiques défavorables à ces activités ont persisté, avec pour conséquence un faible investissement public dans le sous-secteur. Pourtant, l'élevage et le pastoralisme constituent un important levier de développement économique et social, compte tenu du potentiel et des atouts dont ils disposent. Avec une croissance annuelle estimée à 4 %, la demande en produits animaux en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de plus de 250 % d'ici 2025. De nombreux observateurs estiment que la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide favoriseront, à plus ou moins long terme, l'émergence et

>>> Réunissant experts, chercheurs et responsables de la Coopération française, le Comité technique « Foncier et développement » est un groupe de réflexion informel qui apporte depuis 1996, un appui à la Coopération française en termes de stratégie et de supervision d'actions.

la consolidation d'un marché agricole régional, ainsi que le développement d'activités de transformation des produits primaires.

Ces tendances ambivalentes ont suscité une prise de conscience des pouvoirs publics sahéliens et ouest-africains qui ont impulsé, à partir des années 2010, un processus de renouveau des politiques publiques pour mieux soutenir la résilience de l'élevage pastoral. Dans le même temps, l'on a observé un regain d'intérêt des institutions d'intégration et des partenaires techniques et financiers pour le pastoralisme. Cela qui a conduit à la tenue de rencontres internationales qui ont été des marqueurs de changement de la stratégie d'appui au pastoralisme dans la sous-région.

### Une décennie d'action en faveur du pastoralisme

Ainsi, le colloque régional organisé en mai 2013 à N'Djamena (Tchad) a permis de développer une réflexion concertée sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens. Cette rencontre a donné un nouvel élan au processus de réhabilitation du pastoralisme, dans la mesure où les acteurs ont pris l'engagement de mettre en œuvre des politiques visant à améliorer la gouvernance des territoires ruraux et à renforcer la résilience des systèmes d'activités des espaces saharo-sahéliens. Cet engagement a été renouvelé en octobre 2013 lors du forum de haut niveau sur le pastoralisme tenu à Nouakchott (Mauritanie) qui a défini les modalités d'opérationnalisation des orientations politiques retenues à N'Djamena. La Déclaration adoptée lors de ce forum fixe comme objectif d'accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30 % dans six pays sahéliens au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs dans un horizon de 5 à 10 ans.

En réponse à l'appel lancé par le forum, la Banque mondiale a alloué un financement pour préparer et mettre en œuvre le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS). D'autres initiatives régionales de grande envergure ont été également mises en œuvre, en l'occurrence le Programme régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP), le Projet « Élevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) » et le Projet d'appui à la commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO). Selon les données fournies par la CEDEAO, « plus d'une vingtaine de projets régionaux [ont été] lancés entre 2013 et 2024 en Afrique de l'Ouest et au Sahel pour un montant estimé à plus de 1,3 milliard \$ US »<sup>1</sup>.

Les initiatives promues ont permis d'enregistrer des acquis porteurs d'impacts positifs en matière de santé animale, de gestion durable des ressources naturelles, de développement des chaînes de valeur du bétail, de renforcement des infrastructures pastorales, d'inclusion sociale des pasteurs vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ainsi que de consolidation des institutions nationales en charge de l'élevage. Des acquis importants ont également été notés dans d'autres domaines, à travers :

- le développement de la coopération transfrontalière entre pays côtiers et sahéliens ;
- l'impulsion d'un dialogue multi-acteurs de haut niveau à l'échelle régionale pour une transhumance apaisée ;
- la mise en place d'instruments de suivi des dynamiques transfrontalières (Observatoire régional des systèmes d'élevage mobiles) ;
- et l'élaboration d'une stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux.

Cependant, la concrétisation des engagements souscrits par les acteurs du développement pastoral dans le cadre de la Déclaration de Nouakchott s'est heurtée aux difficultés découlant de la dégradation continue de la situation sécuritaire, de la pression foncière croissante et de perturbations liées au changement climatique. Au vu de cette situation, il s'est avéré nécessaire d'établir le bilan de la mise en œuvre des initiatives de soutien au pastoralisme, en vue d'évaluer le chemin parcouru depuis 2013 et de tirer les enseignements permettant de définir de nouvelles orientations stratégiques pour l'élevage et le pastoralisme. C'est à cet effet que le CILSS a décidé d'organiser, sous le portage politique du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, un forum de haut niveau sur le pastoralisme intitulé « Nouakchott+10 ».

### > ENJEU ET MODALITÉS DE L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE DANS LE PROCESSUS « NOUAKCHOTT+10 »

À l'instar du précédent forum de haut niveau sur le pastoralisme tenu en octobre 2013, la rencontre qui a eu lieu du 6 au 8 novembre 2024 devrait permettre aux États de renouveler leurs engagements en faveur d'une prise en charge adéquate du pastoralisme dans les politiques publiques et les accords de coopération avec leurs partenaires techniques et financiers.

1. CEDEAO, 2024 : Mapping des projets et programmes pastoraux mis en œuvre depuis 2013.

## Un processus de concertation interne exemplaire de la société civile

Dans le souci de ne pas rester sur le bord du chemin, les acteurs de la société civile pastorale et agropastorale ont décidé d'organiser des concertations à différentes échelles en prélude à la rencontre de Nouakchott. Cette décision découle de la prise de conscience du fait que dans le laps de temps qui s'est déroulé depuis l'adoption de la Déclaration de Nouakchott en 2013, il a manqué à ces acteurs une boussole pour assurer leur fonction de veille et de suivi de la mise en œuvre des orientations politiques consignées dans la Déclaration. Par conséquent, les organisations de la société civile pastorale et agropastorale ont estimé nécessaire de s'impliquer dans le processus « Nouakchott+10 », à travers la conduite de concertations en amont de la rencontre, afin de faire valoir leurs préoccupations sur la base de l'analyse des initiatives d'appui au pastoralisme et de l'identification des défis persistants et/ou émergents.

Dans ce cadre, deux exercices participatifs ont été conduits simultanément :

- des consultations nationales multipartites et inclusives ont été menées dans six pays sahéliens et ouest-africains (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Togo), afin de permettre aux organisations membres du consortium constitué par le ROPPA, l'APESS, la COFENABVI, la CORET et NANTS de s'impliquer activement dans la préparation du rendez-vous de Nouakchott ;
- un processus participatif de concertation des acteurs intervenant aux échelles transfrontalières (corridors Kayes-Guidimakha-Tambacounda, Maradi-Katsina et Zinder-Jigawa), multi-pays (Togo-Bénin-Niger, Mauritanie-Sénégal, Burkina

Faso-Mali et Nigeria-Niger) et nationales (mobilisant les cadres multi-acteurs sur le foncier actifs au Bénin et Sénégal)<sup>2</sup> a été impulsé par le RBM, afin de permettre aux participants d'exprimer leurs points de vue sur le bilan de la Déclaration de Nouakchott en 2013, ainsi que sur les enjeux et défis pour l'avenir.

## Des positions communes de la société civile définies à Abidjan

Les résultats de ces exercices ont été partagés au cours d'une concertation régionale qui a marqué le point d'orgue de la mobilisation des organisations professionnelles régionales (OPR) dans le cadre du processus « Nouakchott+10 ».

À la faveur de cette rencontre qui s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 7 au 9 octobre 2024, une centaine de leaders d'organisations pastorales, agropastorales, agricoles et d'interprofessions provenant de douze pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>3</sup> ont eu la possibilité d'échanger sur les acquis enregistrés, les difficultés rencontrées et les défis existants, en vue d'élaborer une note de position destinée à nourrir le débat au cours du forum de haut niveau sur le pastoralisme.

2. Les concertations transfrontalières ont été organisées à l'occasion de la restitution des résultats du comptage du bétail transhumant. En ce qui concerne les rencontres multi-pays, elles ont été focalisées respectivement sur : (i) la présentation des résultats de l'étude portant sur l'insécurité en milieu pastoral ; et (ii) la validation des propositions d'orientations stratégiques (Plan stratégique du RBM 2025-2030). Les cadres multi-acteurs impliqués dans l'organisation des concertations au Sénégal et au Bénin sont le CRAFS (Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal) et le CCAF (Cadre de concertation des acteurs de la société civile sur le foncier du Bénin).

3. Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad et Togo.

Atelier de concertation et de validation de la note de position des acteurs de la société civile pastorale au Forum Nouakchott+10, 7-9 octobre 2024, Abidjan, Côte d'Ivoire © RBM



## > DÉCLARATION DE NOUAKCHOTT DE 2013 : UN BILAN EN DEMI-TEINTE

### Un contexte sécuritaire qui n'a cessé de se dégrader

Eu égard aux objectifs fixés dans la Déclaration de Nouakchott, les OPR ont dressé un bilan nuancé des réalisations au cours de la décennie écoulée. D'un côté, le regain d'intérêt des décideurs politiques et des partenaires au développement pour le pastoralisme a favorisé la mobilisation d'un financement important, en vue de soutenir la mise en œuvre de stratégies de développement de l'élevage et du pastoralisme aux échelles locale, transfrontalière et régionale. Les initiatives promues ont permis d'enregistrer des acquis porteurs d'impacts positifs dans les domaines de la santé animale, de la gestion durable des ressources naturelles, du renforcement des infrastructures de production et de commercialisation du bétail, de la consolidation des institutions nationales en charge de l'élevage et de la coopération transfrontalière. De l'autre, l'atteinte des objectifs de la déclaration s'est heurtée à la réalité d'un contexte sécuritaire qui n'a cessé de se dégrader depuis 2012, affectant la capacité des États et de leurs partenaires à intervenir dans de nombreuses zones pastorales et agropastorales.

### Des entraves croissantes à la transhumance

À la suite du changement de la perception de la transhumance lié à la question sécuritaire, plusieurs pays côtiers ont adopté des politiques publiques et des législations visant à restreindre l'entrée des transhumants étrangers sur leurs territoires. Les pouvoirs publics sahéliens, plus enclins que leurs homologues des pays côtiers à protéger et soutenir le pastoralisme, ont progressivement développé une vision essentiellement sécuritaire du pastoralisme. Ainsi, les pasteurs et la mobilité du bétail ont été, de plus en plus, perçus comme une menace indissociable du terrorisme par les autorités nationales des pays sahéliens. Dans le même temps, cette perception

négative du pastoralisme et de la transhumance s'est imposée chez les décideurs politiques des pays côtiers qui ont remis en cause le principe de la libre circulation transfrontalière des éleveurs et de leurs animaux.

Les organisations d'intégration sous-régionale censées jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Nouakchott n'ont pas su défendre le principe de la libre circulation face à des États de plus en plus attachés à leur souveraineté nationale pour affronter le défi sécuritaire, mais aussi sanitaire avec la crise de la Covid-19. Par ailleurs, les États et leurs partenaires ne sont pas parvenus à s'adapter aux contraintes d'accès imposées par le contexte sécuritaire volatile. Ils ont largement abandonné les zones pastorales enclavées auxquelles seules les organisations pastorales ont désormais accès.

### Une aggravation de la crise du pastoralisme

À cause de la faible capacité des États et de leurs partenaires à agir, les éleveurs sont aujourd'hui largement livrés à eux-mêmes. La crise de développement du pastoralisme a été exacerbée par la crise sécuritaire. La restriction de la mobilité interne et transfrontalière, en lien avec l'insécurité mouvante et chronique affecte directement l'économie pastorale et entraîne la concentration des animaux dans certaines zones au détriment de l'équilibre environnemental et au prix de conflits croissants entre les éleveurs et les autres usagers des espaces ruraux.

### L'avenir de l'élevage menacé

À cette crise du développement s'ajoute une crise sociétale qui compromet la sécurité physique des éleveurs. Historiquement surexposés aux abus, ils sont devenus les premières victimes d'arrestations de masse et d'exécutions sommaires, parfois collectives. Économiquement fragilisés et non pris en compte dans les dispositifs d'aide d'urgence et de protection sociale, les éleveurs se trouvent confrontés à une crise humanitaire qui remet en question le concept de résilience pastorale. Ils ne s'adaptent plus face aux aléas et crises cumulés, mais se débrouillent au quotidien pour maintenir leurs maigres moyens d'existence. Cette situation a engendré d'importants mouvements de déplacements forcés internes ou de fuite vers les pays voisins. Face à l'afflux de pasteurs réfugiés et à l'amplification des défis socio-économiques qui en découle, les États côtiers sont amenés à prendre des décisions restrictives, en fermant leurs frontières, en instaurant un accueil sélectif des réfugiés, sans leur bétail à la frontière ou en les renvoyant dans leurs pays d'origine. Pareilles mesures comportent le risque d'alimenter l'insécurité que leurs initiateurs cherchent à prévenir ou à combattre. Dans un tel contexte, c'est l'avenir même de l'élevage qui est désormais menacé.

Cérémonie d'ouverture sous la présidence du Ministre en charge de l'élevage de Côte d'Ivoire, de l'atelier de concertation et de validation de la note de position des acteurs de la société civile pastorale au Forum Nouakchott+10, 7-9 octobre 2024, Abidjan, Côte d'Ivoire © RBM



## > SÉCURISATION DES SYSTÈMES PASTORAUX : UN ENJEU MAJEUR POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES AU SÉNÉGAL

### Une concertation nationale organisée par le CRAFS au Sénégal

L'analyse des défis majeurs relatifs à la sécurisation des systèmes pastoraux au Sénégal a fait l'objet de nombreuses discussions lors de la concertation organisée à Dakar en septembre 2024 par le CRAFS et qui a donné lieu à un certain nombre de recommandations. Pour les acteurs de la société civile, il est primordial d'aller vers une opérationnalisation du code pastoral, via la promulgation de décrets d'application, et de faire en sorte que le processus actuel de concertation sur la révision de la loi d'orientation agrosylvopastorale (LOASP) préserve

bien toutes les avancées obtenues dans le nouveau code pastoral. Au regard de la multiplicité des enjeux, les acteurs sont unanimes sur l'importance de mobiliser des approches intégrées plutôt que sectorielles pour adresser les questions pastorales. Plusieurs grands défis sont en effet à relever :

- défis techniques autour de l'accès à l'eau, de l'alimentation du bétail mais aussi de la santé animale ;
- défis économiques pour améliorer la valorisation des chaînes de valeur des produits issus de l'élevage et réduire le déficit de la balance commerciale ;
- défis sociaux pour faciliter notamment l'accès des éleveurs aux services d'éducation, de santé et de protection sociale ;
- et défis politiques pour le maintien de la paix, de la cohésion sociale et de la sécurité en milieu rural.

#### ENCADRÉ N° 1

### Analyse de l'impact des interventions d'appui à l'élevage pastoral enregistrés durant la dernière décennie au Sénégal

Une concertation nationale de la société civile pastorale et agropastorale du Sénégal a été organisée à Dakar (Sénégal) les 12 et 13 septembre 2024 dans le cadre d'un processus piloté par le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) en prélude au forum « Nouakchott+10 », avec le soutien financier du Comité technique « Foncier & développement ». L'objectif principal de cette concertation était de recueillir les points de vue et perspectives des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale sur les défis et enjeux actuels de l'élevage et du pastoralisme, de formuler des propositions destinées à enrichir le dialogue politique au niveau national et lors de la concertation régionale à Abidjan, ainsi que de réfléchir à un mécanisme de suivi (veille et alerte) des engagements pris durant le forum « Nouakchott+10 ».

Les organisations de la société civile sénégalaise ont souligné quelques acquis majeurs en matière de sécurisation du foncier pastoral et d'amélioration de la gestion locale des ressources naturelles :

- adoption d'un code pastoral en décembre 2023 au terme d'un long processus (plus d'une décennie) ;
- mise en place d'outils de gouvernance des espaces agricoles et pastoraux, notamment les Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS), les Unités pastorales (UP) et les conventions locales pour lutter contre la progression du front agricole ou l'annexion des terres pastorales par d'autres activités productives ;
- préservation des ressources pastorales avec la confirmation par les pouvoirs publics de la vocation pas-

torale du ranch de Dolly dans le Ferlo (87 500 ha), zone qui joue un rôle vital dans le fonctionnement des systèmes d'élevage de plusieurs régions du pays et contribue à la préservation de la paix sociale.

Depuis la première Déclaration de Nouakchott, de nombreuses avancées ont aussi été obtenues pour faciliter la mobilité transfrontalière du bétail et l'accès aux espaces économiques transfrontaliers :

- meilleure compréhension et acceptation de la mobilité par les populations locales et les autorités ;
- sécurisation des pistes à bétail et aménagements pastoraux sur les tronçons stratégiques transfrontaliers (cartographie, balisage, aménagement de points d'eau, d'aires de repos et d'aires de pâture, etc.) ;
- densification du réseau des ouvrages d'hydraulique pastorale dans les zones d'élevage.

Les actions engagées ont aussi permis de renforcer les capacités des organisations communautaires, des institutions locales, des éleveurs et de leurs familles :

- accès des éleveurs aux services d'encadrement et d'appui-conseil (alphabétisation fonctionnelle des adultes, appui dans leur structuration, conduite d'actions de plaidoyer, etc.) ;
- développement des cultures fourragères ;
- amélioration de la résilience et protection sociale des éleveurs ;
- développement d'activités génératrices de revenus comme leviers de transformation de la situation socioéconomique voire politique des femmes (filrière lait, produits forestiers non ligneux, embouche ovine, etc.) ;
- formation professionnelle et accompagnement dans l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes.

Plusieurs propositions phares font consensus et doivent être prises en charge de manière prioritaire :

- sécurisation des espaces pastoraux stratégiques et adoption de systèmes d'exploitation et de gouvernance inclusifs (le gouvernement prévoit notamment que le ranch de Dolly bénéficie prochainement d'un statut d'établissement public);
- lutte contre l'obstruction des parcours du bétail pour faciliter la mobilité;
- réalisation d'aménagements et d'infrastructures sur les zones de parcours;
- reconnaissance juridique et renforcement de la viabilité des outils et des mécanismes de gouvernance durable des ressources naturelles tels que les Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS), les Unités pastorales (UP) et les conventions locales;
- relance du processus de réforme foncière, en veillant à prendre en compte la spécificité du foncier pastoral;
- établissement d'un tarif social pour l'accès à l'eau d'abreuvement dans la cadre de la réforme de la gouvernance de l'eau en milieu rural;
- lutte contre le vol du bétail (un élément central de la crise de l'élevage, associé au « terrorisme » dans plusieurs pays sahéliens voisins du simple fait que le phénomène pousse certains éleveurs à s'armer);
- mise en place de mécanismes de cogestion des ressources pastorales dans les espaces transfrontaliers, en s'appuyant sur la coopération intercommunale;
- capitalisation des expériences menées dans le domaine de la promotion des cultures fourragères, pour disposer de données objectives sur les conditions de leur développement dans les zones biophysiques favorables;
- régulation du phénomène croissant de marchandisation de la paille et impulsion de concertations portant sur l'adaptation du calendrier de la libération des champs en fonction de la configuration de la campagne agropastorale;
- prise en compte des enjeux spécifiques d'insertion socio-économique des éleveurs et de leurs familles : réduction du taux d'intérêt et adaptation des délais de remboursement des crédits en tenant compte des spécificités de l'activité d'élevage, mise en place de produits financiers adaptés, amélioration de l'inclusion des ménages pastoraux et agropastoraux dans le système public de protection sociale, appui à la formation et à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, amélioration de l'accès aux

structures de santé notamment durant la saison des pluies, mise en place d'approches spécifiques permettant de poursuivre la scolarité des enfants pendant la transhumance, etc.

## Une fragmentation des organisations d'éleveurs peu favorable à leur participation au dialogue politique

Certains enjeux ont fait l'objet de discussions et méritent d'être approfondis. Il s'agit notamment de la meilleure adéquation entre d'une part les politiques et financements alloués au secteur de l'élevage, et d'autre part les attentes des éleveurs et besoins spécifiques du pastoralisme. Le fractionnement extrême des organisations d'éleveurs a été souligné comme élément ne favorisant par leur pleine participation à l'élaboration et au suivi des politiques. Il s'agit pour elles de mieux s'organiser pour pouvoir être des forces de proposition qui permettent de faire remonter les réalités de terrain vécues par les communautés pastorales pour alimenter leur plaidoyer et dialogue avec les décideurs.

Jusqu'à présent, l'essentiel des ressources publiques ont été orientées vers les systèmes d'élevage dits « modernes » (production de fourrages, insémination artificielle, subventions d'aliments du bétail, etc.) pour améliorer la productivité animale, sans que les retombées de ces investissements ne soient ressenties.

Il s'agit désormais de changer de paradigme et d'aller vers un rééquilibrage des politiques publiques. Les enjeux de cohabitation/gestion des concurrences entre le mode d'élevage familial (extensif) et l'élevage intensif demeurent néanmoins prégnants car il s'agit aussi pour l'État du Sénégal d'arriver à optimiser les ressources allouées au secteur, tout en réduisant la facture des importations de lait, de produits laitiers et d'aliments du bétail (estimée à 65 milliards de francs CFA par an).

Troupeau dans le Dieri dans la Vallée du Fleuve Sénégal © CTFD



## Agir en faveur d'une sécurisation des systèmes pastoraux

Plusieurs voies sont actuellement explorées pour accompagner la transformation des systèmes d'élevage vers des systèmes mobiles semi-intensifs permettant de réduire les distances parcourues par les pasteurs en mettant en place de nouveaux aménagements. Néanmoins, ces approches doivent tenir compte des pratiques actuelles de gestion durable des ressources naturelles et des stratégies déjà développées par les éleveurs pour optimiser la valorisation des ressources naturelles. L'éleveur doit revenir au centre des préoccupations pour que les réponses apportées soient adaptées aux défis de mobilité, d'accès au marché et aux services, tels qu'ils sont vécus par les acteurs sur le terrain.

La pression foncière a aussi été au cœur des discussions. Comment préserver les zones pastorales et zones de repli stratégique des animaux et aller vers l'élaboration de schémas d'aménagement foncier capables de sécuriser la mobilité et l'accès durable des éleveurs aux ressources ? Dans les zones de plus forte pression soumises à l'avancée du front agricole et du front d'urbanisation (comme dans la zone des Niayes), l'élevage a déjà disparu sous ses formes extensives. Certaines communes ont parfois pris des délibérations pour réaliser des affectations sur des zones pastorales (notamment dans le Ferlo), mais si on se limite au niveau des communes, c'est à une fragmentation de l'espace pastoral qu'on risque d'assister. Les objectifs poursuivis par le ministère de l'Environnement en termes de conservation vont aussi conduire ces prochaines années à engager le classement de nouvelles forêts et la constitution de réserves, qu'il faudrait rendre accessibles aux activités pastorales afin d'éviter que l'espace pastoral ne se resserre davantage. La prise en compte de cet enjeu de sécurisation de l'accès au foncier des éleveurs relève d'une acuité majeure pour la stabilité et la cohésion sociale dans les années à venir.

Participants à l'atelier de concertation régionale de la société civile à Abidjan © RBM



## > SÉCURISATION DU FONCIER DES ÉLEVEURS ET PROMOTION D'UNE MOBILITÉ « ENCADRÉE » : LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LES AUTORITÉS DU BÉNIN

L'élevage pastoral et agropastoral contribue à 13 % du PIB agricole au Bénin. Le pays a connu un doublement du cheptel ces dix dernières années (dont un tiers est constitué de bovins), avec une diversification et complexification des systèmes marqués par une mobilité différentielle selon les zones (élevage mobile, agropastoralisme, élevage sédentaire). L'environnement naturel et social est de plus en plus contraignant (changement climatique, pression anthropique et croissance exponentielle des terres cultivées, pertes de biodiversité et raréfaction/fragmentation des parcours) entraînant une baisse de la productivité du bétail en lait, viande et au niveau de la reproduction.

### De multiples défis pour les systèmes d'élevage aux différentes échelles

Plusieurs défis sont rencontrés aux différentes échelles. Au niveau local, les acteurs soulignent que la gouvernance foncière est orientée au profit de l'agriculture avec des menaces récurrentes de déguerpissement des campements pastoraux et des communautés agropastorales. Les plans d'aménagement du territoire accordent la priorité à l'intensification agricole et peu de ressources sont allouées aux investissements agropastoraux. Au niveau départemental, on note une faible application des textes de la décentralisation et le fait que peu d'associations communales sont investies sur les questions intercommunales. Au niveau national, les statistiques sous-valorisent le poids économique de l'élevage de ruminants et peu d'investissements sont alloués au secteur.

Enfin, au niveau de l'espace régional, il est soulevé par la société civile la non-application des politiques et stratégies nationales en faveur du pastoralisme en dépit des processus intégrateurs initiés par la CEDEAO, l'insuffisance de coordination entre les autorités du Bénin et des pays voisins et un non-respect des engagements et accords bilatéraux de libre circulation des biens et des personnes :

- les pays de départ ne construisent pas d'infrastructures et n'engagent pas la maîtrise conséquente des flux ;
- les pays d'accueil (comme le Bénin) évoquent des conflits violents et la pression sur les ressources ;
- il en résulte une interdiction de la transhumance transfrontalière en porte-à-faux avec les dispositions de la CEDEAO, ouvrant la voie à des poches de corruption et d'arbitraire.

**ENCADRÉ N° 2****Analyse des acquis et défis de l'élevage pastoral et agropastoral au Bénin**

La concertation organisée au Bénin les 4 et 5 septembre 2024 par le Cadre de concertation des acteurs de la société civile sur le foncier du Bénin (CCAF) a associé les services publics, les institutions de recherche, les élus locaux, les associations d'agriculteurs et de planteurs, les organisations pastorales, etc. Elle visait à dresser un bilan des acquis enregistrés et à identifier les nouveaux défis à adresser dans la décennie à venir.

L'analyse des avancées observées depuis dix ans au Bénin a montré qu'elles sont nombreuses :

- adoption de nombreuses législations et réglementations (code pastoral, décret sur la veille pastorale, etc.);
- appuis techniques et logistiques à la production animale (traçage et balisage de couloirs de passage, création de forages à buts multiples, aménagement et sécurisation d'espaces pastoraux, développement de cultures fourragères, etc.);
- renforcement des organisations interprofessionnelles, intercommunales, intercommunautaires (organisations d'éleveurs, comités de transhumance, cadres de concertation agriculteurs/éleveurs, cadres de concertation pour l'intégration sociale et le vivre-ensemble, organisations des commerçants de bétail et des bouchers).

Néanmoins d'importants défis demeurent :

- le pastoralisme se situe à la croisée des prérogatives de plusieurs ministères avec des difficultés à aller vers des décisions concertées;
- l'environnement est en mutation rapide, marqué par une concurrence féroce pour l'accès aux ressources naturelles (marchandisation des terres communautaires, concurrence des produits importés, insécurité et fragilité des rapports communautaires);
- il existe une sous-valorisation du secteur en dépit de son poids économique et social;
- des orientations politiques accordant la priorité à l'agriculture et à la préservation de la diversité biologique dans les parcs nationaux se renforcent;
- l'insécurité foncière chronique des exploitations agropastorales prend de l'ampleur (occupation des terres pastorales par des colons agricoles, abus et exclusion dans la gestion des biens communautaires, incursion des troupeaux dans le noyau des parcs, etc.);
- des enjeux prégnants de reconnaissance sociale de la citoyenneté des éleveurs demeurent : droit d'accès et moyens d'existence, stigmatisation et répression exercée sur certains agropasteurs, défi de la relève générationnelle, jeunesse pastorale en manque de perspectives et fragilisée face aux risques et menaces sécuritaires en tout genre, etc.;
- le non-respect des accords bilatéraux entre pays de départ et pays d'accueil constitue des entraves majeures à la mobilité transfrontalière.

Malgré ces difficultés, des opportunités existent et offrent des perspectives prometteuses : les systèmes agropastoraux sont résilients et productifs, ils disposent d'un fort potentiel de régénération biologique et sociale, des mécanismes endogènes et intercommunautaires de dialogues existent, au-delà des frontières nationales.

**Des recommandations concertées de la société civile**

La société civile est porteuse de plusieurs recommandations engageant tout d'abord les États et organisations régionales à renforcer la coordination transfrontalière, face aux tensions géopolitiques actuelles et aux conflits liés à l'accès aux terres et à l'eau. Il s'agit selon elle de fixer des normes réalistes permettant de faciliter la coopération entre acteurs en vue de créer un environnement propice à l'investissement et à la promotion de bonnes pratiques entre les États et les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs.

Les enjeux de modernisation des pratiques d'élevage et de production agricole sont aussi davan-

tage à prendre en compte selon la société civile : formation des éleveurs et des bouviers, création de nouvelles infrastructures rurales, sécurisation des couloirs de passage, amélioration de l'accès à l'eau potable, transformation des produits locaux issus de l'élevage, facilitation de l'accès au crédit et aux services financiers pour les petits éleveurs, etc.

La mise à disposition d'espaces pastoraux dans les communes à vocation pastorale et la matérialisation des couloirs de passage des troupeaux font partie de la stratégie du gouvernement pour favoriser cette « modernisation » des pratiques d'élevage *via* la promotion d'une mobilité « encadrée ». Il ne s'agit pas d'aller vers une stabulation des animaux, mais plutôt de créer les conditions pour que les éleveurs s'appuient davantage sur les ressources locales et ne soient pas obligés de parcourir de longues distances. Le renforcement des mécanismes multi-acteurs de concertation pour la cohésion sociale au niveau local revêt de ce point de vue une grande importance pour renforcer les liens intercommunautaires, discuter collectivement de choix d'aménagement du territoire qui soient partagés, et consolider la citoyenneté locale des

éleveurs, au-delà de ce que peuvent permettre les textes et structures administratives formelles.

Dans cette perspective, la production de connaissances revêt également une importance cruciale. Il s'agit de capitaliser les enseignements des projets et expériences existantes et de poursuivre la collecte des données sur la transhumance, en vue de prévenir et gérer pacifiquement les conflits et accompagner la synergie entre les dispositifs de veille, d'analyse et d'intervention au niveau local portés par des comités (regroupant OSC, OP, collectivités territoriales, services techniques de l'État).

Les autorités du Bénin se situent également dans une perspective de recherche de concertation dans les espaces transfrontaliers : la fermeture des frontières aux transhumants décidée il y a quelques années répondait avant tout à des enjeux sécuritaires et de gestion des ressources pastorales nationales, mais tout le monde s'accorde pour dire qu'on ne peut empêcher réellement la circulation des animaux de part et d'autre des frontières au sein d'un même espace de vie. Les troupeaux venant du Bénin remontent aussi au Niger, et les éleveurs y sont accueillis. Du point de vue des autorités béninoises, le dialogue au niveau des espaces transfrontaliers doit être soutenu et il faut pour cela redynamiser les cadres de concertation qui ont été mis en place.

Rappel du contenu de la Déclaration de Nouakchott de 2013 lors de l'atelier régional de concertation de la société civile à Abidjan © CTFD



## > PRINCIPALES PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE POUR ALIMENTER LES DISCUSSIONS LORS DU FORUM

Les participants à la concertation régionale d'Abidjan ont adopté une note de position qui présente les éléments saillants de l'évaluation qu'ils ont faite de la mise en œuvre de la Déclaration de Nouakchott, avant de lancer un appel pour un engagement ambitieux de l'ensemble des parties prenantes dans la préparation de la nouvelle Déclaration.

### Un appel à des actions régionales ambitieuses

Cette note de position considère que l'action publique doit accorder un haut degré de priorité à la consolidation des relations synergiques entre les systèmes d'élevage sédentaire des pays côtiers et les systèmes d'élevage pastoraux du Sahel. Cela s'avère nécessaire pour valoriser pleinement les complémentarités écologiques entre la zone sahélienne et celle du Golfe de Guinée, ainsi que les avantages comparatifs de ces deux zones.

Pour progresser dans cette voie, la société civile pastorale et agropastorale appelle toutes les parties prenantes à promouvoir des approches programmatiques innovantes aptes à renforcer les capacités des institutions publiques nationales en charge de l'élevage et à favoriser une coordination régionale renforcée permettant de mettre en cohérence les initiatives développées séparément par les pays et de renouveler les démarches d'intervention, en mettant l'accent sur :

- le renforcement de la coopération transfrontalière qui revêt une importance vitale pour l'économie pastorale et la dynamique d'intégration régionale ;
- l'application d'une approche territoriale destinée à garantir une prise en charge flexible, adaptative et inclusive des thématiques d'intervention sur l'élevage et le pastoralisme ;
- et la mise en œuvre de démarches novatrices de construction d'accords sociaux dans le cadre de l'implantation des infrastructures pastorales, en veillant à renforcer les connecteurs et les facteurs de paix entre communautés agricoles, agropastorales et pastorales.

### Renforcer le dialogue multi-acteurs et intercommunautaire

La prise en compte de l'exigence de la restauration de l'entente entre les communautés passe nécessairement par la promotion d'un dialogue multi-acteurs s'appuyant sur une base méthodo-

logique rigoureuse et permettant de favoriser un rapprochement entre des individus que le contexte actuel de montée des tensions contribue à séparer davantage. La bonne conduite d'un travail continu de sensibilisation, de dialogue et de réconciliation aux échelles locales suppose que chaque catégorie d'acteurs comprenne et soit informée/formée sur les réalités pastorales, et d'autre part que les éleveurs soient mieux informés sur les réalités et les contraintes des autres groupes d'acteurs. Elle exige également la mise en place d'un système de suivi contextuel en lien avec la volatilité de la situation sécuritaire.

### Améliorer la gouvernance locale de l'eau et du foncier

L'impératif de la sécurisation durable du foncier pastoral et agropastoral requiert l'amélioration du fonctionnement des instances de gouvernance foncière, la mise en place de systèmes inclusifs d'accès aux ressources et infrastructures pastorales et l'application des outils de sécurisation juridique. Dans le même temps, l'accent devrait être mis sur la gestion conjointe et coordonnée de l'eau et du foncier, afin de surmonter les difficultés découlant

Traite du lait lors d'une fête organisée avant le départ en transhumance © RBM



de la mise en œuvre d'approches sectorielles de développement agricole et rural qui affaiblissent les complémentarités entre les systèmes de production et les liens de coopération entre les exploitations agricoles, agropastorales et pastorales.

### Promouvoir un nexus élevage-paix

Aujourd'hui plus que jamais, la nécessité s'impose de promouvoir le nexus élevage-paix, en s'appuyant sur un certain nombre de principes généraux et de lignes d'actions articulées autour des axes suivants :

- le développement d'un état d'esprit collaboratif au service de résultats communs pouvant renforcer la cohésion sociale au sein des territoires ruraux;
- l'opérationnalisation de la sensibilité aux conflits pour aider les acteurs à prendre conscience de la dynamique des conflits, mais aussi renforcer leur contribution active à l'atténuation des conflits et au renforcement de la cohésion sociale;
- et la mise en place de mécanismes permettant de faciliter l'adaptation des interventions menées aux évolutions contextuelles, en offrant une réelle marge de flexibilité pour augmenter la réactivité des projets et programmes aux changements rapides du contexte d'intervention.

Le souci de promouvoir la coopération et la mise en œuvre de réponses transfrontalières face aux défis liés à l'amplification de l'insécurité, y compris dans la partie Nord des pays côtiers commande de :

- consolider les systèmes de gestion et de suivi des déplacements transfrontaliers du bétail;
- renforcer les dispositifs d'information, de veille et d'actions anticipatoires face aux chocs et aux aléas;
- et favoriser l'appropriation par les pouvoirs publics des dispositifs d'informations mis en place par les OP.

La volonté de renforcer les chaînes de valeur des systèmes pastoraux et agropastoraux devrait se traduire par :

- l'appui à l'exploitation optimale du potentiel que recèle le secteur de l'élevage pastoral et agropastoral, en lien avec la valeur ajoutée des filières viande, embouche, lait, cuirs et peaux;
- et le soutien au développement des activités de transformation des produits pastoraux.

Le développement d'alliances stratégiques entre les éleveurs et les autres acteurs de la filière au sein des structures de gestion des marchés, notamment les

**ENCADRÉ N° 3****Accompagner les dynamiques transformatrices pour une meilleure inclusion des femmes et des jeunes dans les espaces de décision**

La prise en compte de la dimension genre, portée depuis de nombreuses années par la communauté internationale, a incité les organisations professionnelles et acteurs du développement à aller vers la création de commissions spécifiques « femmes » et « jeunes » et le développement d'actions qui leur sont dédiées. Mais s'agit-il pour autant de catégories aux intérêts homogènes? Est-ce la bonne approche pour réduire les inégalités de pouvoir à l'œuvre et accompagner leur prise de responsabilité dans les espaces décisionnels stratégiques?

Le réseau Billital Maroobe a investi cette question et développé un programme de recherche-action pour tenter de sortir de ce piège conceptuel de l'inclusion « des femmes et des jeunes ». À travers le soutien à la prise de responsabilité de « jeunes ambassadeurs du pastoralisme », dont la dynamique a été présen-

tée lors du forum « Nouakchott+10 », il a développé un processus de réflexion stratégique afin de mieux prendre en charge les attentes et besoins de ces catégories sociales qui sont victimes d'un enfermement dans des schémas organisationnels et fonctionnels non appropriés.

Pour sortir des difficultés conduisant à la marginalisation des femmes et des jeunes, le RBM propose de s'appuyer sur plusieurs leviers d'actions, notamment :

- la consolidation des dynamiques transformatrices positives enclenchées par certains cadres organisationnels dédiés à ces catégories sociales;
- la mise en place de dispositifs de formation adaptés aux jeunesses pastorales, grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales d'éducation et de formation professionnelle des jeunes pasteurs;
- le soutien aux initiatives d'insertion économique et sociale des femmes et des jeunes dans les filières offrant des opportunités intéressantes de création d'emplois ou d'entrepreneuriat (lait local et production fourragère par exemple).

commerçants de bétail pour contribuer à promouvoir un commerce équitable (conclusion d'accords gagnant/gagnant entre les acteurs du maillon de la production et ceux de la mise en marché).

**Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles des organisations d'éleveurs**

L'exigence de mieux prendre en compte les besoins de renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles des organisations professionnelles (OP) est devenue incontournable pour les pouvoirs publics et les agences de coopération. Pour répondre à cette exigence, il s'avère nécessaire de :

- consolider et valoriser les compétences des OP en matière d'accès aux zones en proie à l'insécurité;
- appuyer le développement des compétences des OP en matière de plaidoyer en faveur des intérêts des éleveurs et de fourniture de services répondant à leurs besoins (appui à l'approvisionnement en aliments du bétail, vulgarisation des innovations techniques, collecte et diffusion d'informations portant sur la mobilité du bétail et les marchés, etc.);
- et accorder un rôle accru aux OP dans le cadre de la fourniture de l'assistance humanitaire aux communautés pastorales et de la mise en œuvre des actions d'appui au relèvement.

**> UNE PARTICIPATION DYNAMIQUE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE AU FORUM**

Dans le souci de garantir la cohérence et l'efficacité de leur plaidoyer collectif lors du forum, les organisations professionnelles régionales ont élaboré une note de position commune destinée à orienter les mandataires chargés de prendre part à la rencontre. Celle-ci met l'accent sur la lecture du bilan de l'opérationnalisation de la Déclaration de Nouakchott telle que faite par les OPR, et la présentation des propositions phares formulées par les acteurs de la société civile.

Les mandataires des organisations de la société civile pastorale ont participé activement aux réflexions et discussions lors du forum de haut niveau sur le pastoralisme qui s'est tenu à Nouakchott du 6 au 8 novembre 2024.

**Une analyse commune des trois réseaux régionaux RBM-ROP-APSS**

Lors de la session du forum consacrée au bilan de la mise en œuvre des Déclarations de N'Djamena et Nouakchott, les organisations professionnelles régionales ont fait une présentation conjointe de la note de positionnement des acteurs de la société civile pastorale, en mettant l'accent sur :

- la démarche de consultation impulsée par les OP;

- la lecture par la société civile pastorale du bilan de la concrétisation de la Déclaration de Nouakchott;
- les perspectives définies dans le cadre du processus « Nouakchott+10 »;
- et les modalités de prise en charge de la dimension jeunes et femmes.

Par la suite, un mandataire des OPR a participé à la table ronde intitulée : « Regard des différents acteurs sur le bilan (acquis enregistrés, insuffisances identifiées et défis majeurs à relever) ». Cela a permis de relayer auprès des participants au forum les messages clés qui ressortent de la note de position adoptée lors de la rencontre d'Abidjan.

Les représentants de la société civile ont aussi participé activement aux trois ateliers prospectifs organisés simultanément et portant sur les thématiques suivantes :

- changements climatiques et ressources agropastorales;
- économie régionale, intégration territoriale et systèmes pastoraux;
- et changements sociaux et politiques en lien avec l'insécurité.

## Une contribution remarquable des organisations de la société civile

L'examen de la Déclaration adoptée par le forum fait apparaître que les propositions formulées par les acteurs de la société civile pastorale ont été prises en compte, dans les proportions remarquables tant en ce qui concerne le fond que la forme. La structuration de la « Déclaration du Forum de haut niveau 'Nouakchott+10' sur le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel » s'inspire très largement de celle de la « Note de position des acteurs de la société civile pastorale au forum 'Nouakchott+10' » et mentionne explicitement l'importance de la contribution des acteurs de la société civile à la réflexion concertée et aux discussions engagées dans le cadre du processus « Nouakchott+10 ».

Certains responsables politiques ont salué l'approche de concertation déployée par la société civile en amont du forum et souligné sa pertinence, ainsi que le fait qu'ils auraient souhaité que les États puissent engager un travail similaire afin de dresser ensemble un bilan partagé des actions entreprises dans chaque pays et au niveau transfrontalier, afin d'éviter que la mise en œuvre de la Déclaration ne se traduise par une juxtaposition de projets pays non concertés.

Table ronde animée par le Comité technique « Foncier & développement » à laquelle ont participé des représentants de la société civile, aux côtés des représentants des États et des organisations régionales durant le Forum « Nouakchott+10 », Mauritanie, 6-8 novembre 2024 © RBM



L'AFD a également salué la qualité du processus de concertation qui a été conduit par la société civile et la stratégie de portage politique qui a permis d'intégrer dans la déclaration finale les préoccupations majeures de la société civile. Ce processus « Nouakchott+10 » illustre bien selon elle toute la portée et l'intérêt des processus participatifs pour alimenter le dialogue politique. L'AFD a réitéré sa mobilisation, dans le cadre de ses collaborations avec les contreparties nationales et régionales (États, organisations d'intégration régionale), à accompagner la mise en œuvre des engagements pris lors du forum « Nouakchott+10 ».

Le rôle des organisations de producteurs et d'éleveurs a aussi été souligné comme un facteur déterminant pour renforcer d'une part le dialogue entre

leurs membres et favoriser la cohésion sociale sur les territoires, mais aussi pour accompagner la concertation entre acteurs sur les espaces transfrontaliers. Pour cela, il va être nécessaire de les accompagner et de les responsabiliser afin qu'elles puissent pleinement jouer leur partition et contribuer à ces missions d'utilité publique. ●

Cette note a été rédigée par **Oussouby Touré** et **Amel Benkahla** (Secrétariat scientifique du Comité Foncier).

Remerciements à **Bernard Bonnet (Iram)**, **Safiatou Baldé (CERFLA)** et **Blamah Jalloh (RBM)** pour la relecture attentive de la note de synthèse et leurs apports.

#### ENCADRÉ N° 4

#### Les principaux acquis de la déclaration du forum de haut niveau « Nouakchott+10 »

Les analyses sont unanimes sur certains acquis forts de la Déclaration du forum « Nouakchott+10 ». En embarquant dans un même processus tous les pays de la région, le forum a ouvert de belles perspectives pour le développement d'approches intégrées et cohérentes entre pays côtiers et sahéliens, en phase avec la réalité des mouvements et de la commercialisation du bétail.

La Déclaration revient aussi affirmer l'importance du pastoralisme et de la préservation de la mobilité. Certains enjeux clés liés à la sécurisation du foncier pastoral et l'adoption d'approches intégrées sur les territoires y sont développés. Elle réitère enfin l'engagement des États à œuvrer conjointement à la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux.

Mais qu'entend-on exactement par sécurisation du foncier pastoral? Est-ce que toutes les parties prenantes en ont la même vision? Cet enjeu mériterait en effet d'être approfondi car, selon leur position, les acteurs peuvent avoir une interprétation différente. Pour certains élus locaux et services techniques, il pourrait s'agir simplement d'une identification, cartographie et délimitation de zones à vocation pastorale, qui pourraient faire l'objet d'une protection juridique,

tout comme pour un espace à vocation agricole. Cette approche, si elle est prise de manière isolée, viendrait renforcer des phénomènes de fragmentation et de privatisation des espaces pastoraux, allant à l'encontre des enjeux réels de sécurisation des systèmes pastoraux et agropastoraux et de leur accès aux ressources (eau et pâturages).

L'enjeu ne réside en effet pas dans la constitution de ranchs privés ou d'espaces isolés dédiés aux activités pastorales, mais bien dans la protection juridique des espaces pastoraux pour préserver la mobilité du bétail et l'accès durable aux ressources (eau et pâturages). Les participants ont lancé un appel à rénover les visions et messages sur la sécurisation du foncier pastoral. L'eau pourrait par exemple constituer une porte d'entrée particulièrement pertinente pour réfléchir à la manière de sécuriser la mobilité et renforcer la cohésion sociale sur les territoires.

Il est en effet primordial de ne pas tomber dans le piège de raisonnements qui seraient cantonnés à l'échelle locale, mais toujours penser à l'imbrication des échelles. La décentralisation a renforcé les discontinuités territoriales, et même si la sécurisation des espaces et la programmation des aménagements relève des communes dans plusieurs pays, la réflexion au niveau régional et transfrontalier à travers l'élaboration de schémas d'aménagement foncier apparaît incontournable pour renforcer la cohérence des actions et des investissements tout au long des axes de transhumance et sécuriser la mobilité et l'accès aux ressources pastorales et aux marchés.